

Marie Moret à Auguste Fabre, 23 novembre 1888

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 42 (6)

Collation 3 p. (363r, 364v, 362v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Auguste Fabre, 23 novembre 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52906>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [23 novembre 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)

Lieu de destination 7, rue de Montpellier, Nîmes (Gard)

Description

Résumé Au sujet de la feuille envoyée avec la lettre : volonté de mise en place d'un système d'assurances mutuelles pour le droit de vivre de tous les citoyens. Travail sur la publication du manuscrit de son mari. En l'absence de Pascaly, *Le Devoir* l'occupe bien plus. Pascaly viendra peut-être dimanche. Félicite Fabre pour son ouverture. Modification des statuts qui paraîtra dans *Le Devoir*. Remercie pour les informations données sur l'état des esprits du peuple à Nîmes. Redoute les problèmes sociaux pour l'année 1889 et envisage de s'installer à La Rochelle. Demande son avis à ce sujet.

Notes Lieu de destination : 7, rue de Montpellier (aujourd'hui, rue de la République).

Support Une feuille sur des pensées est envoyée avec la lettre.

Mots-clés

[Actualité](#), [Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Amitié](#), [Archives](#), [Mutualité](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées [L'Émancipation : journal d'économie politique et sociale, organe des associations ouvrières et du Centre régional coopératif du Midi, Nîmes, 1886-1932.](#)

Lieux cités

- [La Rochelle \(Charente-Maritime\)](#)
- [Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

La question sociale et l'organisation du droit de vote

Le fond de la question sociale, c'est l'organisation du droit de vote pour tous les citoyens.

Il ne faut plus que personne puisse mourir de faim dans nos villages.

Le nécessaire est assuré aux retraités de justice, à plus forte raison faut-il qu'il le soit aux orphelins, aux infirmes, aux vieillards sans ressources.

S'inspirant du plus pur sentiment religieux comme en témoigne ce préambule des statuts de la Société de Familiété :

a Pour rendre hommage à Dieu, être sainte, source et principe universel de la vie,

a Pour glorifier la vie elle-même

a Et pour servir à l'avancement de la justice parmi les hommes.

M. Godin a voulu dans la Société de Familiété donner un exemple de l'organisation des garanties de la vie ; mais il a dû faire en présence des multiples difficultés du problème au sein de notre régime industriel et commercial, que la véritable solution viendrait du ressort non de l'initiative privée mais de l'initiative sociale, c'est à dire que l'exercice du droit de vote devrait être garanti par un vaste système d'assurances mutuelles embrassant tous les citoyens et réglés de façon à ne laisser, autant que possible, place à aucun abus.

En attendant que le Parlement ait organisé ces garanties pour tous les membres du corps social sans exception, nous ne pouvons qu'en préparer l'avènement en les réalisant, dans la mesure du possible, au sein de nos sociétés coopératives et autres.

Marie Monet veuve Godin

Familistère Guise 23 Nov. 363

Dear great friend,

In réponse au désir exprimé par
votre lettre du 19^{er} je vous envoie
ajoint une pensée telle quelle.

Trop de choses me reclament à la fois
quand j'aurais tant besoin de ne pas
quitter le manuscrit de mon mari pour
que je puisse faire mieux. Il est urgent
de publier ce livre . . . et si vous savez
que de gens me soumettent des idées dont
je n'ai que faire et me demandent des
renseignements . . .

Et puis le Journal nous le pensez bien
m'occupe bien plus que si Pascal^y était là.
The dear boy^t il va mieux. Peut-être
va-t-il rentrer dimanche.

— M. Dequenne a été très content de notre
ouverture. Il va faire le nécessaire. Je lui
ai laissé l'émancipation. Quel admirable
accoucheur d'hommes vous êtes, vous
épaterez même de loin ! All right. Je vous
salue cordialement les deux mains.

— Les modifications aux statuts vont
paraître dans le Journal du 2^e X^{me} ;
vous verrez que elles ne touchent en rien
à la position des auxiliaires.

188

Merci de vos informations sur
l'état des esprits dans le peuple à
Nîmes.

Nous savons ce que je vous ai dit
autrefois ; je redouble de plus en plus
des bouleversements sociaux graves
pour la période dans laquelle on
va nous faire sortir — et
je regarde où je pourrais aller
me nicher avec mes deux chéries,
une fois l'exposition vue.

Le plus simple serait peut-être
de aller dans la Charente Supérieure —
au sein de la famille Dallet —
On serait loin de la frontière
allemande, italienne — et peut-
être chez un peuple tranquille

Qui en penserait - vous dear Auguere.
Nous avons à La Rochelle même
un ~~go~~ bon ami.

— Je vous enverrai dès que je l'aurai
le mot de M. Dequenne.

Recency, bien cher ami ; les meilleures
amitiés de mes deux anges et celles
de votre toute dévouée

Marie Godin